EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 mai 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois mai deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 mai 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Nicolas BONNET, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Anne FAUROT, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Guillaume VIMONT**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Géraldine BASTIEN à François BARRIÈRE, Pierre MIQUEL à Jean-Christophe CERVANTES, Isabelle PADOVANI à Antoine RECHAGNEUX**

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : **Marianne MAXIMI**

Rapport N° 2

PÉRIMÈTRE DE PRISE EN COMPTE DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT SECTEUR KESSLER / RABANESSE : RENOUVELLEMENT

Rapporteur : Madame Dominique BRIAT

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 28 mars 1994 et du 28 mars 2004, était instauré et renouvelé un périmètre de prise en compte d'une opération d'aménagement sur le secteur élargi de l'axe Kessler / Rabanesse.

Lé périmètre est aujourd'hui expiré.

Or, l'évolution des projets d'aménagement sur ce secteur et l'engagement de réflexions urbaines nouvelles rendent nécessaires le maintien d'un périmètre conservatoire pour préserver l'avenir et éviter de rendre plus onéreuse la réalisation de ces projets et aménagements.

Pour garantir et optimiser l'entrée en phase opérationnelle des projets de construction sur les emprises foncières libérées le long de l'axe Kessler / Rabanesse, pour conforter et accompagner l'aménagement des autres emprises et pour donner enfin toute la cohérence et toute l'ambition au projet d'aménagement global souhaité sur l'ensemble de ce secteur central et stratégique de la ville, il est indispensable d'en surveiller son évolution et sa transformation.

C'est pourquoi, à l'intérieur de l'emprise définie et annexée à la présente délibération, les permis de construire qui seraient susceptibles de compromettre la qualité et la cohérence de l'aménagement global du secteur, pourront se voir opposer pendant un délai de deux ans, une décision de sursis à statuer, conformément aux dispositions de l'article L 111.10 du Code de l'Urbanisme.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de vous prononcer favorablement sur le renouvellement de ce périmètre conservatoire.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

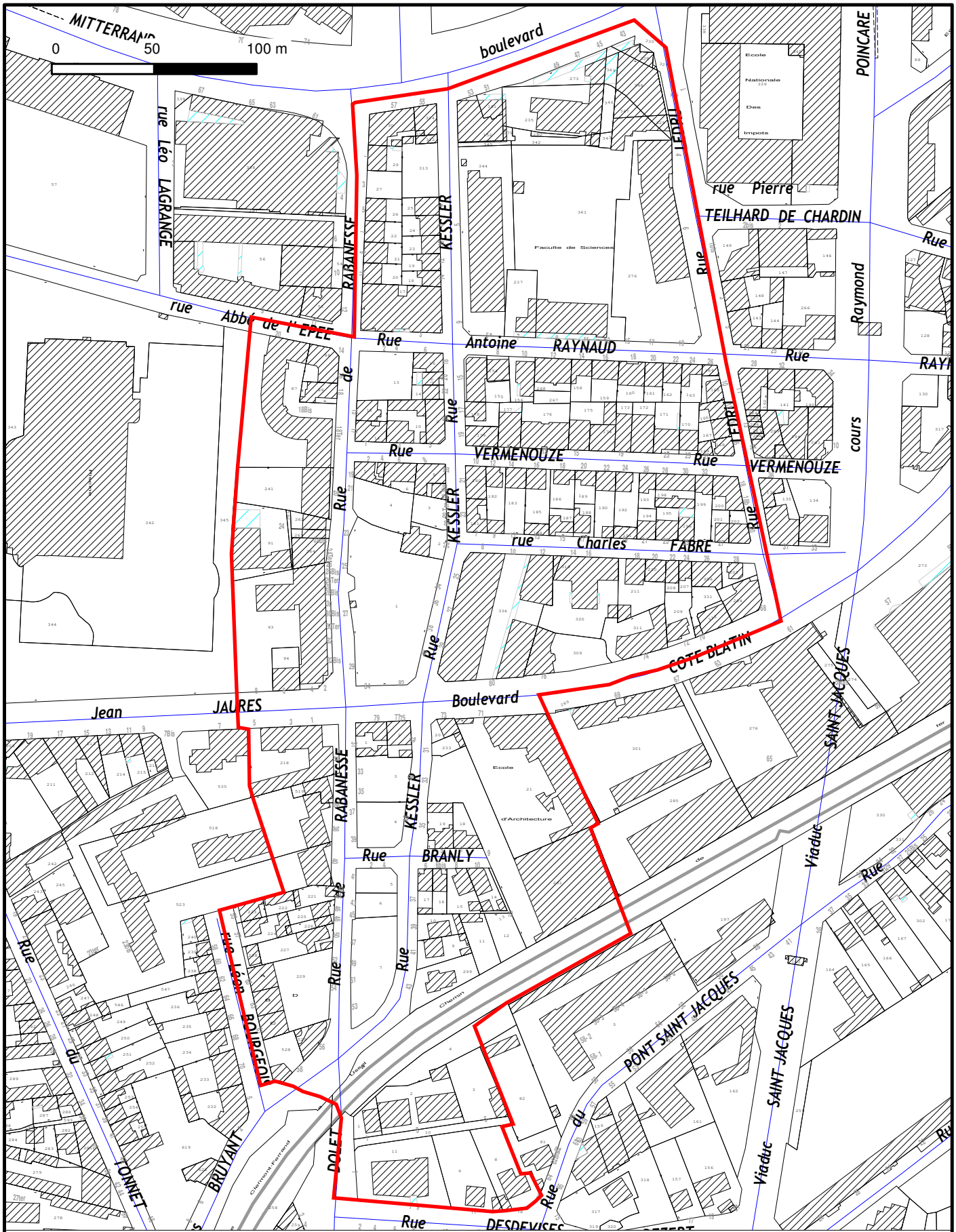
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 mai 2014

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Grégory BERNARD

PERIMETRE DE PRISE EN COMPTE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT KESSLER / RABANESSE



Banque de Données Urbaines - 97 avenue du Limousin - 63000 Clermont-Ferrand - Tel 04 73 42 63 63

VILLE DE CLERMONT FERRAND

PLAN CADASTRAL

Echelle : 1 /2500

Le 30/04/2014

N

Service B.D.U.

Plan issu des données de la D.G.I. : Reproduction interdite